

Compte-rendu général

Présents : Monsieur GUDIN, Monsieur LE METTE, Monsieur VAURY, Madame SOUBIEUX, Madame TOURNE, Monsieur ROYER, Monsieur PAVIOST, Madame CLEMENT, Madame SAUNIER, Monsieur MALON, Monsieur MAISONS, Madame TROUVÉ, Madame DURANTE, Monsieur JACQUET, Madame CHARON.

Absent(es) excusé(es) : Madame HUGUET (donne pouvoir à Madame TROUVÉ), Madame BILLARD, Monsieur SALLE, Madame GUERIN (donne pouvoir à M JACQUET).

Secrétaire de séance : Madame DURANTE.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

01) Approbation des comptes de Gestion : Commune, Service des eaux et de l'assainissement

a) Compte de Gestion 2017 Commune

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte de gestion, pour l'exercice 2017 de la Commune d'Artenay.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte de gestion 2017 de la commune d'Artenay du receveur municipal.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

Délibération n°2018-006

b) Compte de Gestion 2017 Eau et Assainissement

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte de gestion pour l'exercice 2017 du service de l'eau et de l'assainissement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte de gestion 2017 du service de l'eau et de l'assainissement du receveur municipal.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

Délibération n°2018-007

02) Approbation des comptes Administratifs : Commune, Service des eaux et de l'assainissement

a) Compte Administratif 2017 Commune

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'exercice 2017 de la Commune d'Artenay.

Le résultat comptable de clôture est :

Résultat reporté 2017	- 164 324,37 €
Dépenses d'investissement	466 148,74 €
Recettes d'investissement	489 193,48 €
Déficit d'investissement	141 279,63 €

Résultat reporté 2017	+ 2 039 840,47 €
Dépenses de fonctionnement	2 733 475,60 €
Recettes de fonctionnement	3 382 288,68 €
Excédent de fonctionnement	2 688 653,55 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le Compte administratif 2017.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
	COMMUNE					
Résultats reportés		2 039 840.47	164 324.37		164 324.37	2 039 840.47
Opérations de l'exercice	2 733 475.60	3 382 288.68	466 148.74	489 193.48	3 199 624.34	3 871 482.16
TOTAUX	2 733 475.60	5 422 129.15	630 473.11	489 193.48	3 363 948.71	5 911 322.63
Résultats de clôture		2 688 653.55	141 279.63			2 547 373.92
Restes à réaliser			418 385.50	126 972.00	418 385.50	126 972.00
TOTAUX CUMULES			559 665.13	126 972.00	418 385.50	2 674 345.92
RESULTAS DEFINITIFS		2 688 653.55	432 693.13			2 255 960.42

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

Délibération n°2018-008

b) Compte Administratif 2017 Eau & Assainissement

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal

Sous la Présidence de Monsieur VAURY, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'exercice 2017 du service de l'eau et de l'assainissement.

Le résultat comptable de clôture est :

Résultat reporté 2017	- 1 032 163,82€
Dépenses d'investissement	238 332,31€
Recettes d'investissement	197 017,61€
Déficit d'investissement	1 073 478,52€

Résultat reporté 2017	0,00€
Dépenses de fonctionnement	122 615,89€
Recettes de fonctionnement	112 939,12€
Excédent de fonctionnement	- 9 676,77€

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve** le compte administratif 2017 du service de l'eau et de l'assainissement.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
	SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT					
Résultats reportés			1 032 163.82		1 032 163.82	0.00
Opérations de l'exercice	122 615.89	112 939.12	238 332.31	197 017.61	360 948.20	309 956.73
TOTAUX	122 615.89	112 939.12	1 270 496.13	197 017.61	1 393 112.02	309 956.73
Résultats de clôture	9 676.77	0.00	1 073 478.52		1 083 155.29	
Restes à réaliser			15 660.00	0.00	15 660.00	0.00
TOTAUX CUMULES			1 089 138.52	0.00	1 098 815.29	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	9 676.77		1 089 138.52		1 098 815.29	

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

Délibération n°2018-009

03) Vote des Budgets 2018 : Commune, Eau

a) Vote du budget Commune 2018

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2018 et donne toute les explications nécessaires à chaque article.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (15 voix pour, 2 abstentions) des membres présents :

- **vote** le budget unique 2018 de la commune, arrêté équilibré à la somme de 4 048 737,16 € (quatre millions quarante-huit mille sept-cent-trente-sept euros et seize centimes) à la section de fonctionnement et à la somme de 3 742 512,59€ (trois millions sept-cent-quarante-deux mille cinq-cent-douze euros et cinquante-neuf centimes) à la section d'investissement.

Délibération n°2018-010

b) Vote du budget Eau 2018

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2018 et donne toutes les explications nécessaires à chaque article.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget unique 2018 du service de l'eau, arrêté équilibré à la somme de 40 000,00€ (quarante mille euros) à la section de fonctionnement ; et la somme de 133 007,85€ (cent-trente-trois mille sept euros et quatre-vingt-cinq centimes) à la section d'investissement.

Délibération n°2018-011

c) Vote des taxes 2018

Les conseillers prennent connaissance des taux de référence communaux des 3 taxes directes locales.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de maintenir les taux communaux pour l'année 2018 comme suit :

Taxe d'habitation :	15,23%
Foncier bâti	13,90%
Foncier non bâti	38,62%

Délibération n°2018-012

d) Vote des subventions 2018

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le montant des subventions 2018 à 16 630,23€ (seize mille six-cent-trente euros et vingt-trois centimes) selon le tableau annexé.

Délibération n°2018-013

04) Affectation de résultat

a) Affectation de résultat Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le résultat du Compte Administratif 2017 du Budget Commune laisse apparaître un déficit de la section d'investissement à hauteur de 141 279,63€ (cent-quarante-et-un mille deux-cent-soixante-dix-neuf euros et soixante-trois centimes).

Que par ailleurs, le montant des crédits reportés (restes à réaliser) s'élève à 418 385,50€ en dépenses et à 126 972,00€ en recettes.

Qu'enfin, le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un excédent de 2 688 653,55€ (deux-millions six-cent-quatre-vingt-huit mille six-cent-cinquante-trois euros et cinquante-cinq centimes).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **constate** le déficit reporté à la section d'investissement de 141 279,63€ (cent-quarante-et-un mille deux-cent-soixante-dix-neuf euros et soixante-trois centimes) (compte 002).

- **constate** l'excédent reporté à la section de fonctionnement de 2 255 960,42€ (deux millions deux-cent-cinquante-cinq mille neuf-cent-soixante euros et quarante-deux centimes) (compte 002).

- **décide** d'affecter la somme de 432 693,13€ au compte 1068.

Délibération n°2018-014

b) Affectation de résultat Eau & Assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le résultat du Compte Administratif 2017 du Budget du Service des Eaux et de l'Assainissement laisse apparaître un déficit de la section d'investissement à hauteur de 1 073 478,52€ (un million soixante-treize mille quatre-cent-soixante-dix-huit euros et cinquante-deux centimes).

Que par ailleurs, le montant des crédits reportés (restes à réaliser) s'élève à 15 660,00€ en dépenses et à 0,00€ en recettes.

Qu'enfin, le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un déficit de 9 676,77€ (neuf mille six-cent-soixante-seize euros et soixante-dix-sept centimes).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **constate** le déficit reporté à la section d'investissement de 1 073 478,52€ (un million soixante-treize mille quatre-cent-soixante-dix-huit euros et cinquante-vingt-deux centimes) (compte 001).

- **constate** le déficit reporté à la section de fonctionnement de 9 676,77€ (neuf mille six-cent-soixante-seize euros et soixante-dix-sept centimes) (compte 001).

Délibération n°2018-015

05) Transfert de l'actif et passif de l'Assainissement à la CCBL

Monsieur le Maire informe les élus que, suite au transfert de la compétence Assainissement à la CCBL, il y a lieu de transférer l'actif et le passif arrêté au 31 décembre 2017.

Le déficit d'investissement s'élève à 966 130,67€ et le déficit de fonctionnement à 8 709,00€. Les intérêts d'emprunt sont de 63 522,94€ et le capital est de 72 342,70€.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions) des membres présents :

- **accepte** de transférer les déficits d'investissement et de fonctionnement ainsi que les emprunts du service Assainissement à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

Délibération n°2018-016

06) Réforme des rythmes scolaires – École maternelle

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre et 2 abstentions) des membres présents :

- **sollicite** une dérogation auprès de l'Inspection Académique pour transférer les NAP maternelle des midis (13h30 – 14h15) au jeudi après-midi (13h30 – 16h30).

Délibération n°2018-017

07) Personnel de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Samuël BUECHER, assistant principal d'enseignement artistique de 1^{ère} classe et actuellement Directeur de l'École Municipale de Musique d'Artenay, dans lequel il sollicite une diminution de son temps de travail passant de **11,50/20^{ème}** à **8,50/20^{ème}** à compter du 1^{er} avril 2018 puis à **7,50/20^{ème}** à compter du 1^{er} septembre 2018.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de modifier le temps de travail de Monsieur Samuël BUECHER, assistant principal d'enseignement artistique de 1^{ère} classe titulaire à temps non complet, de **11,50/20^{ème}** à **8,50/20^{ème}** à compter du 1^{er} avril 2018 puis à **7,50/20^{ème}** à compter du 1^{er} septembre 2018.

Délibération n°2018-018

Les membres du Conseil municipal profitent de l'occasion pour remercier Monsieur Samuël BUECHER pour son excellent travail qui a permis de relancer l'École Municipale de Musique d'Artenay.

08) Tarif Percutchack

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** à 45,00€ (quarante-cinq euros) la cotisation annuelle aux ateliers Percutchack pour les personnes extérieures à l'École Municipale de Musique d'Artenay.

Délibération n°2018-019

09) Rétrocession d'une concession cimetièrè

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Robert MARCHAND qui souhaiterait rétrocéder une concession cinquantenaire acquise le 6 septembre 2000 (concession n°581).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- **autorise** la rétrocession de la concession n°581.
- **autorise** Monsieur le Maire à rembourser la somme de 181,00€ correspondant aux 32 années restantes.

Délibération n°2018-020

10) Convention de mise à disposition de locaux au service AEMO

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux du service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.) de l'Association Interdépartementale pour le Développement des Actions en faveur des Personnes Handicapées et Inadaptées.

La mise à disposition sera consentie à titre gratuit, précaire et révocable pour une durée indéterminée.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à mettre en place une convention de mise à disposition de locaux avec le service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.).
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°2018-021

11) Affaires diverses

a) Animation Cinémobile

Lors de la projection du film par CICLIC le dimanche 17 juin 2018, une animation musicale sera organisée dans l'après-midi. Monsieur Marc ADIER, pianiste, guitariste et accordéoniste interprétera des morceaux de variété et musette.

Le coût de la prestation est de 400 €. Elle sera partagée entre la commune d'Artenay et CICLIC.

Un vin d'honneur sera offert par la commune avant la projection du film.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat.
- **émettra** un titre de recettes au nom de CICLIC pour un montant de 300€.

b) Loyer communal

Conformément à l'article 35 de la loi n° 2005-841 et,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** le loyer mensuel du logement communal sis 61 rue de la Croix Blanche – Appartement 3D - à 457,00€ (quatre cent cinquante-sept euros) à compter du 1er mai 2018.

Délibération n°2018-023

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.